

## Fiche technique – AFFECTATION EN ULIS Lycée

La commission départementale de pré affectation en ULIS Lycée aura lieu **le 26 mai 2026**.

Membres de la commission : M. le DAASEN, IEN SDEI, IEN IO, 1 directeur(trice) de CIO, 1 Psy-EN référent(e), 1 enseignant(e) référent(e), 1 coordonnateur(trice) ULIS lycée, 1 proviseur(re) de LP, coordonnateurs CDO/ULIS.

### Objectifs de la commission de pré affectation

Attribuer, en cas d'avis favorable, une priorité d'affectation sur l'un des vœux saisis dans AFFELNET.

### Public concerné

La commission étudiera la situation des élèves bénéficiant de droits ULIS ouverts par la MDPH, demandant une affectation sur une formation proposée dans un des établissements suivants :

- |                                 |                             |  |
|---------------------------------|-----------------------------|--|
| - Gisèle Halimi à BAZAS         | - Trégey BORDEAUX           | - Jean Monnet LIBOURNE                 |
| - Émile Combes BÈGLES           | - Flora Tristan à CAMBLANES | - Marcel Dassault MÉRIGNAC             |
| - Annexe Lyc. de la Mer BIGANOS | - La Morlette CENON         | - Odilon Redon PAUILLAC                |
| - Léonard de Vinci BLANQUEFORT  | - Charles Péguy à EYSINES   | - ÉREA Le Corbusier PESSAC             |
| - De l'Estuaire à BLAYE         | - De la Mer à GUJAN-MESTRAS | - Philadelphie de Gerde PESSAC         |
| - Beau de Rochas BORDEAUX       | - Sud Gironde à LANGON      | - Paul Broca STE FOY LA GRANDE         |
| - François Magendie BORDEAUX    | - Henri Brulle à LIBOURNE   | - Philippe Cousteau ST ANDRÉ DE CUBZAC |
| - Toulouse Lautrec BORDEAUX     |                             |  |

### Déroulement de la procédure

**Les chefs(fes) d'établissement** veilleront à ce que la fiche récapitulative du projet de l'élève (cf. Annexe 2) soit intégralement complétée. Ne peuvent être étudiés que les dossiers complets, dont le vœu 1 saisi sur AFFELNET porte sur un lycée public du département avec un dispositif ULIS rattaché.

Les avis concernant la cohérence du projet doivent être renseignés par :

- Le(la) psychologue de l'éducation nationale
- Le(la) professeur(e) principal(e)
- L'enseignant(e) référent(e)
- Le(la) coordonnateur(trice) de l'ULIS si l'élève est déjà scolarisé en ULIS
- Le(la) chef(fe) d'établissement

Les établissements d'origine adresseront **les dossiers complets** à la CDO, avec un bordereau d'envoi récapitulatif, **pour une réception le 18 mai 2026**, délai de rigueur, par courrier postal :

Commission Départementale d'Orientation, DSDEN de la Gironde, 30 cours de Luze, BP 919 -33060 Bordeaux.

**En raison du calendrier très contraint de cette année, il est conseillé aux établissements de déposer les dossiers à la DSDEN, dans la mesure du possible.**

**La saisie des vœux dans AFFELNET** des élèves demandant une affectation en ULIS Lycée **devra être effectuée AVANT l'envoi du dossier** afin que la commission puisse se prononcer sur les vœux d'affectation définitifs.

### Pièces à fournir

Chaque dossier sera constitué des pièces suivantes qui devront être agrafées :

- **la notification d'orientation de la MDPH**
- la fiche de saisie des vœux Affelnet
- la fiche récapitulative du projet de l'élève (annexe 2)
- la demande d'affectation en ULIS Lycée (annexe 3)
- la fiche d'évaluation de stage (annexe 4), le cas échéant

### Critères retenus

- Cohérence de la demande (avis demandés dans la fiche récapitulative du projet de l'élève - annexe 2)
- Nécessité d'une prise en charge médicale ou d'une rééducation à proximité de l'établissement demandé
- Indication médicale pour suivre une spécialité ou un parcours particulièrement adapté à la problématique de l'élève

### Avis final

La CDO communiquera les avis rendus par la commission aux établissements d'origine à l'issue de la commission départementale. Les établissements d'origine informeront les familles des élèves afin de reprendre le dialogue et pouvoir modifier les vœux (en cas d'avis défavorable).

La notification d'affectation en ULIS sera transmise aux familles par la CDO à l'issue des résultats AFFELNET.